

RCS : CAEN Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01314 Numéro SIREN : 824 274 260 Nom ou dénomination : 4 M

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2022 sous le numéro de dépôt 3110

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Ce document est un fichier PDF signé électroniquement.

La signature numérique est un mécanisme permettant de garantir l'intégrité d'un document électronique et d'en authentifier ses auteurs.

La signature numérique est officiellement reconnue en Europe depuis janvier 2000 (directive 1999/93/CE). Elle dispose de la même force probante que la signature manuscrite.

Ce fichier sera reconnu valide après signature de l'ensemble des signataires dénommés ci-dessous.

Samuel PICQUENOT
Représentant de SAS 4 M

BILAN ACTIF

004460 - SAS 4 M

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ACTIF	au 31/12/21			% de l'actif	Bilan N-1 au 31/12/20	% de l'actif
	Brut	Amorts, dépréc.	Net			
Capital souscrit non appelé						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				26		19
Terrains						
Constructions						
Matériels et outillage	120 471	73 107	47 364		53 690	
Autres immobilisations corporelles	152 340	22 963	129 377		57 388	
Immobilisations corporelles en cours						
AVANCES ET ACOMPTES						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				1		1
Participations et créances rattachées						
Prêts et autres immobilisations financières	5 639		5 639		7 797	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	278 451	96 070	182 380	27	118 875	20
STOCKS ET EN-COURS				6		5
Approvisionnements et matières premières	42 364		42 364		31 546	
Marchandises						
Produits finis						
Produits et travaux en cours					45	
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR CDES						
CRÉANCES (3)				33		33
Clients et comptes rattachés	187 835		187 835		170 864	
Etat TVA - autres taxes	23 968		23 968		13 058	
Associés						
Autres créances	13 641		13 641		10 222	
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT						
DISPONIBILITÉS				33		41
Banque - CCP	224 784		224 784		241 657	
Caisse						
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	492 591		492 591	73	467 393	80
Charges à répartir						
Primes de remboursement						
Ecart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF	771 042	96 070	674 972	100	586 268	100
(1) Dont droit de bail						
(2) Dont à moins d'un an (nette)						
(3) Dont à plus d'un an (brut)						
		Groupe	N	N-1	N-2	
Fonds de roulement = Capitaux permanents - Actif immobilisé			197 951	192 288	92 293	

BILAN PASSIF

004460 - SAS 4 M

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PASSIF	Au 31/12/21	% du passif	Bilan N-1 au 31/12/20	% du passif
Capital	10 000		10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écart de réévaluation				
Réserves	1 000		1 000	
Report à nouveau	192 495		113 119	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	89 249	13	109 375	19
Subventions d'investissement				
Amortissements dérogatoires				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	292 743	43	233 495	40
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS				
DETTES FINANCIÈRES		13		13
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	87 588		77 668	
Dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Autres emprunts et dettes financières diverses (3)				
AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS	27 396	4		
DETTES		40		45
Fournisseurs et comptes rattachés	167 720		128 793	
Etat TVA - autres taxes	25 696		30 812	
Autres dettes fiscales et sociales	73 829		101 585	
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes			691	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			13 224	2
TOTAL DES DETTES (1)	382 228	57	352 773	60
Écarts de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF	674 972	100 %	586 268	100 %
(1) Dont à plus d'un an	53 296		50 194	
(1) Dont à moins d'un an	301 536		302 579	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				
Groupe	N	N-1	N-2	
Taux d'endettement = Dettes totales / actif	57	60	73	
Solvabilité à court terme = Réalisations et disponibilités / dettes à - 1 an	149	144	115	

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Ce document est un fichier PDF signé électroniquement.

La signature numérique est un mécanisme permettant de garantir l'intégrité d'un document électronique et d'en authentifier ses auteurs.

La signature numérique est officiellement reconnue en Europe depuis janvier 2000 (directive 1999/93/CE). Elle dispose de la même force probante que la signature manuscrite.

Ce fichier sera reconnu valide après signature de l'ensemble des signataires dénommés ci-dessous.

Samuel PICQUENOT
Représentant de SAS 4 M

4 M
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 210 Rue de l'Avenir
Lot 4, 14790 VERNON
824 274 260 RCS CAEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 avril 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 89 248,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	89 248,78 euros
A titre de dividendes	30 000,00 euros
Soit 300,00 euros par action	
Le solde	59 248,78 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 251 743,30 euros.

Le dividende sera mis en paiement à une date fixée par le Président.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire

non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

30 000,00 euros, soit 300,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 avril 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Samuel PICQUENOT

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Ce document est un fichier PDF signé électroniquement.

La signature numérique est un mécanisme permettant de garantir l'intégrité d'un document électronique et d'en authentifier ses auteurs.

La signature numérique est officiellement reconnue en Europe depuis janvier 2000 (directive 1999/93/CE). Elle dispose de la même force probante que la signature manuscrite.

Ce fichier sera reconnu valide après signature de l'ensemble des signataires dénommés ci-dessous.

Samuel PICQUENOT
Représentant de SAS 4 M